



LA 7E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LA PLATEFORME AFRICAINE POUR LES INSTITUTIONS RÉGIONALES DE LA PÊCHE, DE L'AQUACULTURE ET DES SYSTÈMES AQUATIQUES (APRIFAAS)

THÈME : » Les instruments mondiaux sur la biodiversité : Possibilité de renforcer la coopération et la coordination intersectorielles

Faouzia CHAKIRI
Chef de Division
Direction de la Sécurité Alimentaire
Secrétariat Général
Union Maghreb Arabe

Plan :

- ❖ **Présentation de l'UMA;**
- ❖ **Cadre stratégique et institutionnel**
- ❖ **Expériences et réalisations de l'UMA**

La composition de Union du Maghreb Arabe

L'Union du Maghreb Arabe est formée des cinq pays dits du « Maghreb Arabe » à savoir : l'Algérie , la Lybie , le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie.

En tant que REC l'UMA coordonne
les pays du Maghreb + Egypte



L'objectif ultime :
Création d'un espace économique homogène et intégré.

CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL

- La charte de la protection de l'environnement ,
- Deux Conventions en matière de pêche Aquaculture,
- CMSA
- Comité de Pêche de l'aquaculture,
- Comité vétérinaire,
- GT Politiques agricoles,
- GT chargé de Changement climatique, lutte contre la pollution et économie verte,
- GT chargé de la Biodiversité, protection et valorisation du patrimoine naturel,
- GT sur la gouvernance environnementale pour le développement durable.

EXPÉRIENCES ET RÉALISATIONS DE L'UMA

- L'Union du Maghreb Arabe (UMA) mène diverses actions pour renforcer la préservation de la biodiversité et promouvoir la conservation des écosystèmes en s'appuyant sur les cadres et instruments internationaux
 - L'UMA s'engage à préserver la diversité biologique à travers des programmes et des projets nationaux et régionaux.
 - L'UMA encourage la coopération scientifique entre ses membres pour évaluer l'état des écosystèmes et mieux comprendre l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans la région.
- MoU signé entre l'UMA et UICN

Cette collaboration:
de gestion de la faune et de la flore,
des initiatives de sensibilisation à la
conservation de la biodiversité auprès des
communautés locales.

CONVENTIONS

- Convention de RAMSAR

- Le Maroc a actuellement 38 sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).
- En Mauritanie En janvier 2020 , le pays compte 4 sites Ramsar, couvrant une superficie de 12 406 km² .
- Les sites Ramsar en Tunisie sont au nombre de 42 en juillet 2022,
- Et en Egypte 4 Sites Ramsar

- Convention CITES :

- Tous les pays membres sont parties de la CITES et l' ont ratifié depuis 1975 Pour le Maroc et la Tunisie. Algérie 1983, Mauritanie 1998, Egypte 1978, Libye 2003

Réalisations du GTPMRH

- ❑ **Elaboration de deux projet d'accord maghrébins**
 - **Accord-cadre de coopération dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture''**,
 - **Accord maghrébin de coopération en matière de formation, de vulgarisation et de recherche scientifique dans le secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture »**,

- ❑ **Organisation de plusieurs réunions (en moyen une réunion par an) :**
 - ✓ **Présentation de l'état de secteur dans les pays membres,**
 - ✓ **Echange d'expériences et des bonnes pratiques,**
 - ✓ **Identification des actions prioritaires régionales.**



Coopération avec l'AU-Ibar;

- Renforcement des capacités institutionnelles pour l'amélioration de la gouvernance de secteur de la pêche, Fishgov I
- Stratégie de l'Economie bleue,
- Mise en place de centre d'excellence

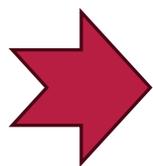
Coopération avec la FAO:

- Renforcement des capacités des organisations professionnelles de la Pêche,
- Création de la plateforme maghrébine de la pêche artisanale
- Organisation des journées maghrébines de l'aquaculture

Réalisations dans le cadre de la Coopération

Coopération dans le cadre de l'initiative WESTMed:

- Mise en place des clusters maritimes au niveau des pays du maghreb (Tunisie, Mauritanie, Algérie; ET récemment libye
- Maroc encours



la mise en place de cluster maritime maghrébin.

MERCI

